

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

chargée d'examiner le préavis 11/06

relatif au budget 2012 du SIGE

La commission des finances, formée de Mme Fabienne Despot, Vevey, rapportrice, de Mme Sylvie Conod, la Tour-de-Peilz, et de M. Roch Genoud, Corsier, a tenu séance le lundi 14 novembre 2011 en présence de M. Marcel Martin, président du Comité de direction, et de M. Christophe Higy, directeur exécutif. M. Pierre-André Spahn, Montreux, était excusé, et M. Alain Bovay, St-Légier, était absent.

La soussignée remercie chaleureusement MM. Martin et Higy pour leurs éclaircissements et compléments d'information.

En préambule

Le budget du SIGE est établi à base zéro, comme il est d'usage d'établir un budget dans une administration. Cela signifie qu'il n'intègre pas d'éléments imprévisibles et les conséquences d'événements extraordinaires. Les conséquences de tels événements sont au demeurant couverts par les assurances contractées. Ce fut le cas pour l'inondation du site de Roche qui a fait l'objet d'un crédit d'apurement auprès du Conseil intercommunal après remboursement par l'ECA.

Le budget 2012 est le reflet d'une situation stable et équilibrée, avec un léger bénéfice projeté de 0.35%. Ceci apparaît via l'indicateur de couverture des charges (100.35%). Un autre signe de stabilité du budget est la diminution du poids des intérêts nets (-4.3%) grâce à l'absence de nouveaux emprunts contractés depuis les Gonelles. L'emprunt de CHF 5'000'000.- arrivant à échéance en 2012 ne sera probablement pas reconduit.

La marge d'autofinancement est très fluctuante d'année en année. La mise en œuvre de l'abattoir avait contribué à sa diminution entre 2001 et 2004, l'augmentation des tarifs d'eau l'ont remontée de manière drastique en 2006. Le projet de rénovation du bâtiment de l'Aviron conduit à un nouveau décroît.

Les points soulevés par la commission des finances sont repris dans le présent rapport.

Examen selon la nature des charges

L'on notera dans l'évolution des charges entre 2011 et 2012 une sensible diminution des amortissements, due au fait que l'amortissement de nombreux projets important arrive à terme. Ont encore cours l'amortissement de l'abattoir et celui des Gonelles. L'amortissement de l'abattoir ne comprend pas celui du four qui est à charge des communes.

Ceci permet d'augmenter les attributions aux fonds de renouvellement (le chiffre 381.111, attributions aux financements spéciaux, futurs investissements, voit son montant doubler de CHF 1'000'000.- à CHF 2'000'000.-).

Les travaux de renouvellement (poste 332) se réduisent de 6'397'000.- à 4'900'000.-, ce qui découle de la nécessité de limiter le nombre de projets à entreprendre en fonction de la main d'œuvre disponible. Ceci concerne tant la STEP de Montreux (4621) que le traitement des boues (465) et les réservoirs et ouvrages divers (815).

Examen selon la nature des recettes

La diminution des revenus du patrimoine financier et administratif s'explique par la perte des loyers du bâtiment de l'Aviron. A noter que le SIGE y est son propre locataire.

30 Autorités et personnel

La baisse de personnel fixe de l'abattoir, prévue et appliquée en 2011, est maintenue, malgré des prévisions d'abattage supérieures aux actuelles. Le SIGE estime plus judicieux de miser sur du personnel intérimaire, disponible selon les nécessités, assurant ainsi une flexibilité en matière de ressources humaines et des revenus annexes pour les tâcherons bouchers et agriculteurs de la région. Pour cette raison, le poste 308 est budgété avec un montant 21% supérieur à celui de 2011.

Un effort est porté sur la formation des collaborateurs (poste 309) ; le rythme des formations était considéré comme insuffisamment soutenu les années précédentes. Comptabilisés à CHF 60'000.- en 2010, les frais de formation sont augmentés à CHF 130'000.- au budget 2012.

L'attribution des ETP par rubrique et unité est par ailleurs stable par rapport à 2011, de même que sur l'ensemble du Service (-0.03 ETP sur 101.4).

De même le récapitulatif des frais liés au personnel administratif et d'exploitation par unité montre peu de variations, si ce n'est le transfert de certaines personnes de la maintenance vers le bureau d'études.

31 Biens, services, marchandises

L'augmentation significative du budget dévolu à l'achat de mobilier, matériel, machines et véhicules (poste 311) est liée à la réfection du bâtiment de l'Aviron.

Au poste 317, réceptions et manifestations, il est prévu une journée de l'assainissement budgétée à CHF 70'000.-, y compris les heures du personnel, ainsi qu'une somme de CHF 250'000.- pour le projet solidarité EPECS au Bénin, somme qui fera l'objet d'un préavis selon la même démarche que celle appliquée en 2011, bien que cette dépense soit intégrée au budget.

Le développement du projet TurBeau (turbinage des eaux des Avants) est en partie assuré en interne ; il nécessitera cependant des soutiens externes, ce qui explique l'augmentation prévue au poste 318, honoraires et prestations de services.

En ce qui concerne l'utilisation d'agents énergétiques, l'on relèvera qu'une nouvelle répartition a été définie entre la partie abattage et la partie CCSPA de l'abattoir, répartition précédemment difficile à chiffrer pour cause de compteur électrique unique. Quant au bâtiment de l'Aviron, sa réfection implique l'arrêt du chauffage d'une partie des locaux et une chute drastique de la consommation de mazout. Encore sur le chapitre des agents énergétiques, il faut préciser que le SIGE produit 1.4 millions de Nm³ de biogaz annuellement (chiffres 2010), en consomme environ 0.35 millions et vend le surplus. Et toujours sur le même chapitre, il faut relever l'objectif 2020 du SIGE qui pourra être réalisé grâce au projet TurBeau : le Service devra produire au moins autant d'électricité qu'il n'en consomme, soit 8.5 à 9 GWh/an.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

L'on relèvera le fruit de négociations avec Châtel-St-Denis pour revoir à la hausse la facturation du traitement de l'eau usée. Ce rehaussement des tarifs se fait par tranche, une première tranche ayant été réalisée en 2010.

Classification fonctionnelle

Les variations observées par centre de charges sont explicitées dans le préavis. L'on relèvera une diminution des traitements et assurances due au transfert d'un collaborateur et au départ à la retraite d'une autre personne (centre de charges 111), l'annulation du produit généré par le bâtiment de l'Aviron (centre de charges 3) et la montée en puissance du bureau d'études (centre de charge 413).

Abattoir

Le centre de charges 671 concernant l'abattoir mise, comme relevé plus haut, sur une tendance à la hausse des prestations et recettes. La situation comptable tend à s'améliorer, qui mise sur une augmentation des recettes (facturation de services à des tiers) de CHF 500'000.- sur CHF 3'200'000.-. A noter que les charges liées à l'abattoir ne prennent pour le moment pas en compte la facturation de l'eau, ce qui devrait être réalisé en début de prochaine législature.

Plan des investissements et optimisations futures

Conformément à l'article 77 du règlement du SIGE et à titre informatif, le Comité de direction a établi et présenté un plan des investissements annuel. La commission des finances trouverait utile qu'un tel plan soit présenté sur une plus longue période, de l'ordre de 15 ans, notamment pour les infrastructures.

Il est envisagé dans un prochain budget de mieux prendre en compte les opérations annexes de type prévention/information (notamment en relation avec la prévention contre l'alcoolisme), opérations chronophages s'il en est.

Conclusions

La commission des finances estime le projet équilibré et les dépenses maîtrisées. Elle ne propose pas d'amendement.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes telles qu'amendées :

Le Conseil intercommunal du SIGE

- vu** le préavis N° 11/06 relatif au budget 2012 du SIGE,
- vu** le rapport de la Commission des finances

décide

1. D'adopter le budget d'exploitation du SIGE pour l'année 2012.

Vevey, le 24 novembre 2011

Au nom de la Commission
Le président-rapporteur



Fabienne Despot Crettenand